



AVIS D'APPEL A CONCURRENCE

Section I : Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact:

Nom officiel: MARINE/DCSSF/DSSF/Brest/Antenne SSF La Réunion / Mayotte

Code d'identification national: *(s'il est connu)* _____

Adresse postale: ROND POINT DE LA GLACIERE

Ville: LE PORT CEDEX Code postal: 97821 Pays: France (FR)

Point(s) de contact: CELLULE MARCHES Téléphone: +262 262935815

À l'attention de: _____

E-mail: anne.joanny-pause@intradef.gouv.fr

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues

- auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris les documents relatifs à un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus

- auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées

- auprès du ou des points de contact susmentionnés

I.2) Type de pouvoir adjudicateur (dans le cas d'un avis publié par un pouvoir adjudicateur)

Ministère ou toute autre autorité nationale ou fédérale, y compris leurs subdivisions régionales ou locales

I.3) Activité principale

Défense

I.4) Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs/entités adjudicatrices

Le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs/entités

adjudicatrices: **NON**

Section II: Objet du marché

II.1) Description

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice:

MCO des intercepteurs de la LIC basés à Mayotte

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation : **TRAVAUX**

Catégorie de services n°: 1 (Services d'entretien et de réparation)

Lieu principal d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services : **MAYOTTE**

Code NUTS : **FRY5**

II.1.3) Information sur l'accord-cadre : L'avis concerne la mise en place d'un accord-cadre

II.1.4) Information sur l'accord-cadre : Accord-cadre avec un seul opérateur

Durée de l'accord-cadre : **24 MOIS**

Estimation de la valeur totale des acquisitions pour l'ensemble de la durée de l'accord-cadre :

Entre 700.000,00 et 1.400.000,00 EUR

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions:

Le présent avis concerne un accord-cadre à bons de commande portant sur des travaux de maintien en condition opérationnelle des intercepteurs de la lutte contre l'immigration clandestine basés à Mayotte

Il comporte :

- Un poste comprenant une part à bons de commande sur barème avec un montant minimum ; il est en vue de satisfaire des besoins techniques prévisibles mais non évaluables au moment de la notification du marché et notifiés au fur et à mesure de leur apparition ;
- Un poste comprenant une part à commandes de fournitures ou services destinée à subvenir aux éventuels aléas techniques en application des articles R. 2372-19 à R. 2372-21 du code de la commande publique.

LA PRESENTE PUBLICATION CONCERNE UNIQUEMENT UN APPEL A CANDIDATURE. LE DOSSIER

DE CONSULTATION SERA ENVOYE ULTERIEUREMENT ET UNIQUEMENT AUX CANDIDATS ADMIS A

SOUSSIONNER.

Il s'inscrit dans une procédure de négociation avec publicité préalable conformément aux dispositions des article L2324-3, R2324-3 et R2361-8 à R2361-12 du code de la commande publique

Mots descripteurs : 196- maintenance

II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) : 50241000-6 Services de réparation et d'entretien de bateaux

II.1.7) Information sur la sous-traitance (le cas échéant)

☒ Le soumissionnaire doit indiquer dans son offre toute partie du marché qu'il envisage de sous-traiter à des tiers et tout sous-traitant proposé ainsi que l'objet des contrats de sous-traitance pour lesquels ces derniers ont été proposés.

☒ Le soumissionnaire doit indiquer tout changement survenu en ce qui concerne les sous-traitants au cours de l'exécution du contrat

☒ Le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice peuvent obliger le soumissionnaire retenu à passer tous les contrats de sous-traitance ou certains d'entre eux conformément à la procédure énoncée au titre III de la directive 2009/81/CE.

II.1.8) Lots (pour le détail par lot, utiliser l'annexe B autant de fois qu'il y a de lots)

Division en lots : ☐ oui ☒ **non**

II.1.9) Variantes

Des variantes seront prises en considération : ☐ oui ☒ **non**

II.2) QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.2.1) Quantité ou étendue globale (*y compris tous les lots, toutes les reconductions et toutes les options, le cas échéant*)

Le présent avis concerne un dépôt de candidatures.

Le présent marché a pour objet : MCO des intercepteurs de la LIC basés à Mayotte.

- Accastillage
- Capacité maille ou réservoir
- Electricité
- Mécanique
- Navigation
- Structure
- Transport

13 Embarcations type hors-bord sont concernés : 8 pour la Police de l'air aux frontières et 5 pour la Gendarmerie départementale de Mayotte

Fourchette : entre 700.000,00 et 1.400.000,00 – Monnaie EUR

II.2.2) informations sur les options (*le cas échéant*) : Options ☐ oui ☒ non

II.2.3) Reconduction (*le cas échéant*)

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction ☐ oui ☒ non

II.3) DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION DES TRAVAUX (*si elle est connue*)

Durée en mois : 24

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés (*le cas échéant*)

Sans objet.

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les règlementent.

Les règlements s'effectuent par virement avec délai de paiement à 30 jours maximum conformément aux dispositions des articles L. 2392-10 et R. 2392-10 du code de la commande publique.

Le financement est assuré exclusivement par les ressources budgétaires de l'État.

La monnaie de compte est l'euro.

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché (*le cas échéant*)

Les candidats doivent indiquer dans leur dossier de candidature s'ils se présentent en tant que candidat individuel ou en tant que groupement d'opérateurs économiques.

De plus, le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter une offre en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membres de plusieurs groupements.

Pour l'attribution de l'accord-cadre, en cas de groupement d'opérateurs économiques, celui-ci devra revêtir la forme d'un **groupement d'entreprises solidaires**.

Pour l'exécution de l'accord-cadre, le mandataire du groupement est solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

☒ La constitution d'un groupement et la modification d'un groupement sont acceptées entre la remise des candidatures et la remise des offres initiales si tous les membres du groupement

ont été autorisés à présenter une offre ou à y participer et le groupement nouvellement constitué doit respecter les exigences relatives aux capacités professionnelles, techniques et financières des candidats.

III.1.4) Autres conditions particulières auxquelles est soumise l'exécution du marché, notamment eu égard à la sûreté de la fourniture des prestations et à la sécurité de l'information (le cas échéant):

/

II.1.5) habilitation de sécurité (le cas échéant)

Les candidats qui ne sont pas encore titulaires d'une habilitation peuvent en obtenir une jusqu'au :

/ / (jj/mm/aaaa)

III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.2.1) Situation propre

Les documents demandés peuvent être regroupés dans les formulaires téléchargeables sur le site www.economie.gouv.fr , rubrique "formulaires".

Critères relatifs à la situation personnelle d'opérateurs économiques (susceptibles d'entraîner leur exclusion), y compris exigences relatives à leur inscription à un registre professionnel ou du commerce	Critères relatifs à la situation personnelle de sous-traitants (susceptibles d'entraîner leur rejet) y compris y compris exigences relatives à leur inscription à un registre professionnel ou du commerce
Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : - Le candidat (ou le groupement) devra produire le formulaire DC1 dans son intégralité PDifié, accessible sur le site http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat ou une lettre de candidature avec informations équivalentes et une déclaration sur l'honneur justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2341-1 à L.2341-3 du code de la commande publique. - Le candidat devra produire un formulaire DC 2 PDifié, accessible sur le site http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declarationdu-candidat ou document équivalent. - Si le candidat en redressement judiciaire, produire la copie du ou des jugement(s) prononcé(s) à cet effet, ou procédure étrangère équivalente conformément à l'article R. 2343-9 du code de la commande publique. - Le numéro unique d'identification permettant à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais	Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : / Tout sous-traitant au sens de la loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance doit être soumis à l'acceptation de l'acheteur. Pour cela le candidat transmet le formulaire DC 4 dans sa dernière version accessible sur le site http://www.economie.gouv.fr/daj/formulairesdeclaration-candidat ou une déclaration mentionnant les informations prévues à l'article R. 2393-25 du code de la commande publique et une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner conformément au 6° de l'article R. 2393-25 du code de la commande publique. - Le numéro unique d'identification permettant à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique mentionné au 1° de l'article R. 2343-14 du code de la commande publique. - Tous renseignements ou documents justifiant de la nationalité du sous-traitant conformément au 3° de l'article R. 2343-3 du code de la commande publique - Une attestation fiscale du sous-traitant, justifiant de sa régularité fiscale. - Une attestation de vigilance délivrée par l'organisme de recouvrement des contributions et cotisations sociales du sous-traitant justifiant que votre société a satisfait aux obligations sociales.

d'un système électronique mentionné au 1° de l'article R. 2343-14 du code de la commande publique - Tous renseignements ou documents justifiant de la nationalité du candidat conformément au 3° de l'article R. 2343-3 du code de la commande publique - Une attestation fiscale justifiant de sa régularité fiscale - Une attestation de vigilance délivrée par l'organisme de recouvrement des contributions et cotisations sociales justifiant que votre société a satisfait aux obligations sociales	Les sous-traitants pourront être rejetés par l'acheteur dans les conditions décrites à l'article R. 2393-21 du code de la commande publique.
--	---

III.2.2) Capacité économique et financière

Critères relatifs à la situation économique et financière d'opérateurs économiques (susceptibles d'entraîner leur exclusion)	Critères relatifs à la situation économique et financière de sous-traitants (susceptibles d'entraîner leur rejet) (<i>le cas échéant</i>)
Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.	Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : /

III.2.3) Capacité technique et professionnelle

Critère relatifs à la capacité technique et / ou professionnelle d'opérateurs économiques (susceptibles d'entraîner leur exclusion)	Critère relatifs à la capacité technique et / ou professionnelle des sous-traitants (susceptibles d'entraîner leur exclusion)
Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : ☒ Liste des travaux exécutés dans le domaine de l'entretien des intercepteurs et petites embarcations nautiques, effectués au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire (public ou privé). Il peut être demandé que les livraisons et les prestations de service les plus importantes soient prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.	Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : /

☒ Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les 3 dernières années. ☒ Description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public. ☒ Des certificats de qualification professionnelle établis par es organismes indépendants ou tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres de l'UE. Si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché public. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié. Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les références demandées par l'acheteur, il est autorisé à prouver ses capacités techniques ou professionnelles par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur	
Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigés <i>(le cas échéant)</i> ☒ Les candidats n'ayant pas démontré par tout moyen leurs compétences dans chacun des domaines d'activités définis au point II.2.1 de l'AAC liés à l'objet du marché définis ci-dessus seront éliminés.	Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigés <i>(le cas échéant)</i> Les sous-traitants n'ayant pas démontré par tout moyen leurs compétences dans chacun des domaines relatifs aux prestations sous-traitées seront rejetés.

Section IV: Procédure

IV.1) Type de procédure

IV.1.1) Type de procédure : **NEGOCIEE**

IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer
(procédures

restreinte et négociée, dialogue compétitif)

Nombre d'opérateurs envisagé _____

ou

Nombre minimal envisagé _____ et, *le cas échéant*, nombre maximal _____

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats:

IV.1.3) Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue *(procédure négociée,*

dialogue compétitif) : **OUI**

IV.2) Critères d'attribution

IV.2.1) Critères d'attribution (*cocher la ou les case(s) concernée(s)*)

Prix le plus bas

ou

Offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction **des critères énoncés dans le cahier des charges, dans l'invitation à soumissionner ou à négocier**, ou dans le document descriptif.

IV.2.2) Enchère électronique : NON

IV.3) Renseignements d'ordre administratif

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice: (*le cas échéant*) : **M27R0000100**

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché : NON

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et de documents complémentaires ou du document

descriptif (*dans le cas d'un dialogue compétitif*)

Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents

Date: _____ (*jj/mm/aaaa*) Heure: _____

IV.3.4) Date limite des demandes de participation (candidature)

Date: 31/08/2026 (*jj/mm/aaaa*) Heure: 09:00 v(heure Paris)

IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

(*si elle est connue*)

Date: **04/09/2026 (*jj/mm/aaaa*)**

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : FRANÇAISE

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.1) Renouvellement (*le cas échéant*)

Il s'agit d'un marché renouvelable : **NON**

VI.2) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : **NON**

VI.3) Informations complémentaires (*le cas échéant*)

Pour les candidats établis dans l'Union européenne (hors France) :

1°) le formulaire DC1 renseigné dans son intégralité et PDifié, accessible sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> ou une lettre de candidature avec informations équivalentes ;

2°) le formulaire DC 2 renseigné et PDifié, accessible sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> ou document équivalent ;

3°) tous renseignements ou documents justifiant de la nationalité du candidat conformément au 3° de l'article R.2343-3 du code de la commande publique ;

4°) un extrait du registre pertinent ou, à défaut, un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement de l'opérateur économique, attestant de l'absence de cas d'exclusion mentionné à l'article L. 2341-1, aux 1° et 3° de l'article L. 2141-4 ainsi qu'à l'article L. 2341-3 du code de la commande publique ;

Lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement du candidat ne délivrent pas les documents justificatifs et moyens de preuve mentionnés aux articles R. 2143-7 à R. 2143-9 et à l'article R.2343-8 du code de la commande publique, ou lorsque ceux-ci ne mentionnent pas tous les motifs d'exclusion de la procédure de passation, ils peuvent être remplacés par une déclaration sous serment ou, dans les pays où un tel serment n'est pas prévu, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays d'origine ou d'établissement du candidat.

Lorsque le candidat est en redressement judiciaire ou procédure équivalente régie par le droit étranger, il produit la copie du ou des jugements prononcés conformément à l'article R. 2343-9 du code de la commande publique.

5°) un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionnée à l'article L. 2341-2 du code de la commande publique ;

6°) un document mentionnant leur numéro individuel d'identification attribué en application de l'article 286 ter du code général des impôts ou, si le candidat n'est pas tenu d'avoir un tel numéro, un document mentionnant son identité et son adresse ou, le cas échéant, les coordonnées de son représentant fiscal ponctuel en France ;

7°) un document attestant de la régularité de leur situation sociale au regard du règlement (CE) n° 883/2004 du 29 avril 2004 ou d'une convention internationale de sécurité sociale et, lorsque la législation du pays de domiciliation le prévoit, un document émanant de l'organisme gérant le régime social obligatoire et mentionnant qu'ils sont à jour de leurs déclarations sociales et du paiement des cotisations afférentes, ou un document équivalent ou, à défaut, une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du code de la sécurité sociale ;

8°) lorsque leur immatriculation à un registre professionnel est obligatoire dans le pays d'établissement ou de domiciliation, l'un des documents suivants :

- a) un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription ;
- b) un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel ;
- c) s'ils sont en cours d'inscription, un document datant de moins de six mois émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre.

9°) une liste nominative des salariés étrangers employés, s'ils sont soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L5221-2 du code du travail, précisant pour chacun d'entre eux : date d'embauche, nationalité, type et numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail (article D 8254-4 du code du travail)

10°) l'indication des lots sur lesquels le candidat postule (en cas de marché alloti). À défaut, la candidature sera prise en considération pour l'ensemble des lots.

Sous-traitance

Les sous-traitants (ici, « sous-traitant » s'entend comme l'opérateur économique avec lequel le titulaire du marché conclut, aux fins de la réalisation d'une partie de celui-ci, un contrat de sous-traitance dit « soustraité », au sens de l'article L 2193-2 du code de la commande publique) seront soumis à l'acceptation de la personne publique et pourront être rejetés en vertu des dispositions des articles L.2393-8,R. 2393-21 et R. 2393-22 du code de la commande publique. Le sous-traitant sera rejeté s'il fait l'objet de l'une des interdictions de soumissionner énumérées aux articles L. 2341-1 à L. 2341-5 du code de la commande publique ou s'il ne

présente pas les capacités telles que celles exigées des candidats au marché public principal et qui sont objectivement rendues nécessaires par l'objet du sous-traité et la nature des prestations à réaliser.

Ces capacités peuvent s'apprécier notamment au regard de la sécurité des informations, de la sécurité des approvisionnements, de l'aptitude à exécuter le marché public, etc.

Mise à disposition des documents de la consultation

L'attention du candidat est appelée sur le fait qu'en cours de consultation, tous les renseignements seront dématérialisés sur la PLate-forme des AChats de l'État (PLACe), accessible depuis www.marchespublics.gouv.fr ou depuis le portail www.achats.defense.gouv.fr

Le candidat doit s'inscrire en utilisant une adresse électronique valide. Cette adresse est la seule voie de transmission au candidat des éventuelles modifications du dossier ou des informations complémentaires survenant en cours de procédure. Il appartient donc au candidat de relever son courrier électronique régulièrement et de s'assurer que l'adresse des échanges avec la PLACE 'nepasrepondre-prod@marchespublics.gouv.fr' est accessible ou mise sur liste blanche pour passer les filtres des serveurs proxy en place dans son entreprise.

Le candidat doit prendre ses dispositions pour permettre le traitement des correspondances avec le service dans un délai compatible avec la procédure. À cet effet, il est invité à communiquer plusieurs adresses mails en l'absence de boîte fonctionnelle de l'entreprise. Dans tous les cas, l'administration ne saurait être tenue responsable de la non réception des éléments transmis en cours de consultation.

Modalités de transmission des candidatures

Le pouvoir adjudicateur impose la signature des documents au stade des offres.

Le principe retenu est la transmission des candidatures et des offres par voie électronique sauf besoin justifié.

L'administration impose le mode de transmission électronique pour l'ensemble de la consultation.

Pour chaque étape de la procédure, les candidats et soumissionnaires appliquent le même mode de transmission à l'ensemble des documents qu'ils transmettent à l'acheteur (article R. 2332-11 du code de la commande publique).

Tout pli reçu après la date limite de dépôt ne sera pas admis.

Plis par voie électronique :

Le dépôt des réponses électroniques s'effectue sur la plateforme des achats de l'État accessible depuis www.marches-publics.gouv.fr. Les modalités d'inscription des candidats et de dépôt des plis sont explicitées sur la plateforme des achats de l'État. En cas de difficultés, une assistance téléphonique ainsi qu'un courriel sont à la disposition des entreprises. Dans la rubrique aide un guide utilisateur entreprise est disponible et répond aux interrogations des opérateurs.

Pour ce mode de transmission, l'attention des candidats est attirée sur les points suivants :

- Certificat numérique

Le pouvoir adjudicateur n'impose la signature des documents qu'en phase d'offre.

En phase d'offre, les documents transmis par voie électronique sont signés numériquement avec un certificat numérique conforme aux dispositions en vigueur relatives à la signature électronique dans les marchés publics. Attention, la délivrance du certificat est soumise à un délai. Si le candidat n'utilise pas l'outil de signature proposé par la plateforme des achats de l'État, il fournira gratuitement la procédure permettant la vérification de la validité de la signature.

- Copie de sauvegarde

Les opérateurs ont la possibilité de remettre une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres électroniques. Le pli scellé doit impérativement et de manière lisible comporter la

mention « copie de sauvegarde ». Il doit être transmis par voie postale à l'adresse figurant au point 1.1 de l'avis.

- Format

Les documents transmis doivent être compressés. L'administration doit pouvoir lire et imprimer les fichiers reçus. A cet effet, seuls les formats suivants sont acceptés : Word 2000, Excel 2000, PowerPoint 2000, PDF/A 1b, JPG, zip (winzip, filzip, etc.), ou équivalents tous compatibles PC. Le cas échéant, le candidat consultera l'administration pour s'assurer de la possibilité d'utiliser d'autres formats.

Langue

Conformément à l'article R. 2343-19 du code de la commande publique, les documents remis à l'appui des candidatures dans une autre langue que la langue française doivent être accompagnés d'une traduction en français conforme à l'original. En cas de contradiction entre les deux documents, la version en langue française fait seule foi.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Nom officiel Tribunal administratif de Saint-Denis de la Réunion

Adresse postale

2 ter, rue Félix Guyon

Ville SAINT DENIS Code postal 97400

Pays France (FR) Téléphone +262 262924360

E-mail _____ Fax +262 262924362

VI.4.2) Introduction des recours *(veuillez remplir la rubrique VI.4.2 ou, à défaut, la rubrique VI.4.3)*

Précisions concernant les délais d'introduction des recours

VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours

Nom officiel Greffe du Tribunal administratif de Saint-Denis de la Réunion

Adresse postale

Ville SAINT DENIS Code postal 97400

Pays France (FR) Téléphone +262 262924360

E-mail _____ Fax +262 262924362

Adresse internet URL _____